

Fiche de renseignements pour les garanties bancaires

Le comité général des étudiants et étudiantes de la TU Berlin (AStA) se porte garant uniquement pour les étudiants et étudiantes inscrits à celle-ci et au cas où d'éventuels prêts précédents auraient été remboursés. Cependant, l'AStA n'est pas contraint à porter garantie pour toute candidature posée.

De manière générale, chaque candidat et candidate est prié de d'abord chercher des garants auprès de ses proches avant de s'adresser à l'AStA.

L'AStA prend le rôle du deuxième garant pour les prêts de la
Studentische Darlehenskasse e.V.

et une somme maximale de

9.000 €.

Documents à fournir :

1. Pièce d'identité comprenant autorisations de séjour et déclaration de domicile
2. Carte étudiante valable ou fiche d'inscription
3. Preuve du premier garant, de la première garante
4. Deux références concernant la fin d'études

Pour joindre le conseil financier de l'AStA :

Adresse : AStA TU Berlin, Finanzreferat, Straße des 17. Juni 135, TK 2, 10623 Berlin

Téléphone : +49 30 314 27 806

Adresse électronique : finanzreferat@asta.tu-berlin.de

Les horaires d'ouverture se trouvent sur le site www.asta.tu-berlin.de .